

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 9 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 02/09/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 02/09/2022.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme GOURIOU Véronique

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GODREAU Bruno à Mme BINARD Lydie, M. GALLIEN Bruno à M. DE MALHERBE Raymond
Excusé(s) : Mme MOREAU Evelyne, Mme HERMENAULT Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : Mme SINNAEVE Emilie

2022/073 – Personnel communal - création d'un poste d'adjoint administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34, stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu la présentation de la liste du personnel par Mme le Maire,

-Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

- Considérant le départ à la retraite d'un adjoint administratif territorial principal de deuxième classe, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires,

-Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er janvier 2023

Le tableau de l'état du personnel est ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2022
Le Maire
Monique TROTIN



Le Secrétaire de séance
Emilie SINNAEVE